

# Les cendres, une tradition du 9e siècle

Recevoir les cendres pour symboliser la pénitence et le repentir est une tradition vécue par plusieurs religions. Dans l'église catholique, la croix sur le front tracée avec des cendres nous rappelle que notre vraie demeure est au Ciel.

11 mars 2024

Le Carême, temps qui nous prépare intérieurement à la Mort et à la Résurrection du Christ, commence avec le Mercredi des cendres.

Ce jour n'est pas un jour fixe, puisqu'il dépend du jour de Pâques, une date mobile : le jour de Pâques est le premier dimanche qui suit la pleine lune de printemps, c'est à dire la pleine lune après le 21 mars. Cette date a été fixée par le Concile de Nicée en 325. Le mercredi des cendres évolue donc entre le 4 février et le 10 mars.

La durée de 40 jours pour le Carême a été fixée au 4e siècle. Entre le 6e et le 8e siècle, la pratique du jeûne acquière une grande importance.

Lors de l'imposition des cendres, le prêtre trace une croix sur le front des fidèles, tout en disant l'une des deux formules prévues : « Convertissez-vous, et croyez en l'Evangile », ou « Souviens-toi que tu es poussière, et que tu retourneras à la poussière ».

L'usage des cendres pour symboliser la pénitence est ancien : les juifs, par exemple, avait l'habitude de se

couvrir de cendres lorsqu'ils offraient un sacrifice, de même que les habitants de Ninive.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, les personnes qui voulaient recevoir le Sacrement de la Réconciliation le Jeudi Saint se mettaient de la cendre sur la tête, et se présentaient devant la communauté revêtus de « l'habit de pénitence », pour manifester leur volonté de se convertir.

Dans l'Eglise, l'imposition des cendres au début du carême est en vigueur depuis le 9e siècle. Il nous rappelle que, à la fin de notre vie, nous n'emporterons avec nous que ce que nous avons fait pour Dieu et pour les autres.

[opusdei.org/fr-cm/article/les-cendres-une-tradition-du-9e-siecle/](https://opusdei.org/fr-cm/article/les-cendres-une-tradition-du-9e-siecle/) (1 avr. 2025)